

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 DECEMBRE 2021

11- Objet : CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC LES COMMUNES

N° Ordre : DE-111-2021

Rapporteur : Patrice DUFAU, Vice-Président en charge de l'Urbanisme

Nomenclature : 2.2.1 urbanisme – actes relatifs au droit d'occupation des sols - autres

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation du 08 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 07),

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY (absent pour le point 17), Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 07),

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO
Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID
Lavardac : M. Georges BARBARA
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 47

Absents : 13

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu la compétence Aménagement de l'espace,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération d'Albret Communauté en date du 26 janvier 2017 relative à la création du service mutualisé pour l'instruction des autorisations du droit des sols, et des postes correspondants,
Vu la Commission Urbanisme en date du 07 Septembre 2021 dans laquelle le projet de dématérialisation des autorisations d'urbanisme a été exposé ;

EXPOSE PREALABLE

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme, entériné par la loi « ALUR », Albret Communauté, en étroite collaboration avec ses communes membres, a décidé de créer un service ADS pour l'instruction des autorisations du droit des sols. Une convention d'entente bipartite entre Albret Communauté et les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou document en tenant lieu avait été signé en 2017.

Monsieur le Président précise que compte tenu de la mise en place de la dématérialisation et de la saisine par voie électronique de l'instruction des autorisations du droit des sols à partir du 1^{er} Janvier 2022, une nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme est nécessaire.

Cette convention, annexée à la présente délibération, aura donc pour objet d'assurer une parfaite coordination entre les services municipaux et le service instructeur des autorisations du droit des sols d'Albret Communauté, pour l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisations du droit des sols, dont la compétence continue d'appartenir au Maire de la Commune.

Cette convention précise les missions et obligations de chaque partie l'une envers l'autre, dont le respect conditionne l'efficacité du processus aboutissant à une prise de décision par la Commune, en conformité avec le cadre législatif et réglementaire applicable.

Considérant la convention annexée à la délibération ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'accepter** les termes de la convention jointe en annexe,
- ▶ **D'autoriser** le Président à signer la convention jointe en annexe, avec chaque commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI